

Soixante-dix-septième réunion du Comité permanent
10-12 mars 2020

Point 4 de l'ordre du jour

Exposé sur le travail du Bureau de l'Inspecteur général

- **Introduction** : L'année 2019 a été une année intense pour le Bureau de l'Inspecteur général. D'importantes améliorations ont été apportées en matière de politiques, et un outil de gestion des données de contrôle, devant permettre une méta-analyse en vue d'identifier les tendances et les causes profondes, a été mis au point. En outre, le nombre de plaintes liées à l'inconduite a continué d'augmenter et un nombre plus important d'enquêtes par rapport à 2018 a été effectué, ce qui a abouti à un nombre record de rapports étayés d'enquête, transmis à la Directrice de la Division des ressources humaines aux fins de poursuites disciplinaires.
- **Changement au niveau des politiques** : En décembre 2019, la [Politique du HCR relative au contrôle indépendant](#) a été finalisée et promulguée ainsi que l'Instruction administrative sur la conduite d'enquêtes. Cette politique définit le cadre de contrôle indépendant qui permet la promotion et le renforcement de la responsabilité au HCR, en définissant et en confirmant le pouvoir et les responsabilités des différentes fonctions de contrôle. Elle introduit aussi de nouveaux rôles et termes d'emploi pour l'Inspecteur général. L'Instruction administrative sur la conduite d'enquêtes¹ met en œuvre la fonction d'enquête définie dans la politique et fournit d'une manière détaillée d'autres instructions sur le processus d'enquête et les rôles connexes, les responsabilités, les pouvoirs, les droits et les obligations. Elle intègre également les meilleures pratiques d'enquête sur les inconduites sexuelles, notamment par une approche centrée sur la victime.
- **Collaboration avec les acteurs internes sur les inconduites sexuelles** : Le Bureau de l'inspecteur général participe régulièrement et contribue aux discussions à l'échelle de l'Organisation sur la manière de prévenir et de lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, notamment sur la meilleure manière de définir et d'appliquer une approche centrée sur la victime concernant les inconduites à caractère sexuel. Concernant le rôle du Haut Commissaire, en tant que Champion du Comité permanent interorganisations sur la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, le Bureau de l'inspecteur général est en train de mettre au point des outils de formation en ligne pour ses partenaires sur la manière de mener des enquêtes liées à l'exploitation et aux abus sexuels.
- **Engagement à améliorer ses procédures** : Le Bureau de l'inspecteur général est engagé à améliorer constamment ses fonctions. Pendant la période couverte, le Service des enquêtes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a procédé à une revue par les pairs² du Service des enquêtes du Bureau de l'inspecteur général, ce qui a donné lieu à diverses recommandations aux fins d'amélioration. Il ressort du rapport final que le Service des enquêtes est d'une manière générale efficace, composé de professionnels engagés et fournissant un travail de qualité. Il a également relevé que le nombre de cas augmente constamment avec le temps, ce qui a des effets sur l'aptitude à mener efficacement le travail avec l'organisation et la capacité actuelles. Le Bureau de l'inspecteur général a déjà commencé à travailler sur plusieurs recommandations contenues dans le rapport. Toutefois, des postes et des ressources budgétaires additionnelles sont nécessaires pour appliquer bon nombre de recommandations restantes.

¹ L'Instruction administrative s'applique à tous les membres du personnel du HCR, aux partenaires et à d'autres personnes avec lesquelles le HCR a un arrangement contractuel, sous réserve des conditions prévues dans de tels accords. Au sens de ce texte, le personnel du HCR comprend ses fonctionnaires, les membres du personnel associé et les personnes détachées ou prêtées au HCR.

² Le Service des enquêtes fait tous les cinq ans l'objet d'une évaluation externe par les pairs, en vue d'examiner l'adéquation de ses structures et de ses ressources, l'organisation et la qualité du travail ainsi que son indépendance. L'évaluation avait été faite en 2013 par l'Office européen de lutte anti-fraude de la Commission européenne.

- **Plans de ressources :** En dehors du Service des enquêtes, la structure et les ressources du Bureau de l'inspecteur général sont restées stables à la suite de la mise en œuvre des recommandations relatives à la réforme du contrôle. Le Service des enquêtes continue de renforcer sa présence sur le terrain, afin de répondre aux allégations d'une manière plus efficace et en temps utile. Actuellement, le Service des enquêtes est présent à Bangkok, Genève, Nairobi et Pretoria, à compter du 1^{er} janvier 2020, et aussi à Amman. Les postes pour le Service des enquêtes à Amman devraient être pourvus au cours du premier trimestre de l'année. Dans les années suivantes, le Service des enquêtes cherchera davantage à renforcer sa présence sur le terrain. Des efforts ont été fournis et continueront d'être fournis pour recruter davantage d'enquêteuses et du personnel issu de la diversité. Ces efforts combinés contribueront à renforcer la fonction d'enquête.
- **Plaintes :** Au cours des quatre dernières années, le nombre de plaintes liées à l'inconduite a augmenté, passant de 399 en 2016, 664 en 2017 à 1 186 en 2018. En 2019, ce nombre s'est stabilisé avec une légère augmentation de 3,4 % pour atteindre un total de 1 226 plaintes. Sur la base du niveau de plaintes reçues pendant le premier mois de cette année, le Service des enquêtes entrevoit un niveau similaire en 2020.
- Comme en 2018, les trois principales catégories de plaintes liées à l'inconduite en 2019 sont les suivantes : i) fraude avec implications financières ; ii) exploitation et abus sexuels³ ; et iii) fraude relative à la détermination du statut de réfugié et à la réinstallation. Des 1 226 plaintes relatives à l'inconduite, 44 % impliquent le personnel du HCR ; 34 % le personnel des partenaires d'exécution et 22 % d'autres personnes⁴. Les plaintes impliquant le personnel du HCR sont restées au même niveau qu'en 2018, tandis que celles impliquant les partenaires d'exécution ont augmenté, passant de 28 % en 2018 à 34 % en 2019. Au vu de cette augmentation notable, le Service des enquêtes tiendra bientôt un atelier d'enquête à Pretoria pour les partenaires d'exécution dans les pays couverts par le Bureau régional pour l'Afrique australe. En outre, il poursuivra le travail sur ces questions en étroite collaboration avec le Service de gestion des partenaires d'exécution de la Division de la planification stratégique et des résultats.
- **Enquêtes :** Pendant la période couverte par le rapport, le Service des enquêtes a ouvert 134 enquêtes sur 165 personnes⁵, ce qui représente une augmentation par rapport aux 113 enquêtes concernant 145 personnes en 2018. Il a par ailleurs finalisé 164 rapports d'enquête⁶, dont 55 % étaient fondés (90/164). Il s'agit là d'une augmentation notable par rapport aux 144 rapports d'enquête finalisés en 2018, dont 49 % étaient fondés (71/144). Le nombre de rapports d'enquête transmis aux fins de mesures disciplinaires par le Bureau de l'inspecteur général à la Division des ressources humaines concernant le personnel du HCR a augmenté, passant de 31 en 2016, 61 en 2017, 64 en 2018 à 85 en 2019. Cette augmentation constante, associée au niveau élevé de plaintes signalé, reflète les efforts déployés pour renforcer notre système de détection, de dénonciation et de gestion des cas d'inconduite.
- **Investir dans la prévention :** Le nombre de rapports mettant en cause la gestion, publiés par le Service des enquêtes, a augmenté, passant de 8 en 2016 à 17 en 2018 et 2019. Ces rapports sont adressés à l'équipe dirigeante sur les domaines de faiblesses et de défaillances systémiques, identifiées lors des enquêtes, en vue de les corriger et de prévenir des irrégularités similaires. En fin d'année, le taux de conformité avec les recommandations des rapports mettant en cause la gestion était élevé, se situant à 98,9 %.
- **Identifications des tendances, alerte rapide et gestion des causes profondes :** Pour que le Bureau de l'inspecteur général puisse donner à l'équipe dirigeante des conseils et l'alerte rapide, le Service de contrôle stratégique continue à mettre au point un outil permettant une méta-analyse des tendances au niveau des conclusions des rapports de contrôle fondées sur les données extraites des rapports d'audit et d'évaluation. En 2020, l'outil sera davantage enrichi de données issues d'autres fonctions de contrôle. Le service devrait être pleinement opérationnel d'ici le milieu de l'année, avec l'arrivée en 2019 d'un Chef d'unité [opérations de contrôle] (P5) et d'un administrateur principal chargé du contrôle (P4), et le recrutement d'un administrateur chargé du contrôle (P3), devant être finalisé au cours des prochains mois.

³ La catégorie « exploitation et abus sexuels » comprend les plaintes avec ou sans victime identifiable ou identifiée.

⁴ La catégorie « autres personnes » comprend les entrepreneurs, les autorités nationales, le personnel de fournisseurs et d'autres personnes non déterminées.

⁵ Des 165 personnes, 89 % (147/165) étaient des membres du personnel du HCR, tandis que 11 % (18/165) étaient des entrepreneurs et des membres du personnel de fournisseurs et de partenaires d'exécution.

⁶ Des 164 rapports, 94 % (154/164) concernent le personnel du HCR tandis que 6% (10/164) concernent des entrepreneurs et des membres du personnel de partenaires d'exécution.

- **Audit interne :** Le Bureau de l'inspecteur général a continué à collaborer étroitement avec le Service d'audit du HCR du Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies qui fournit les services d'audit interne au HCR. Le Service d'audit du HCR a mis en œuvre avec succès son plan de travail de 2019, avec un taux de réalisation de 100%. Le plan de travail pour l'audit interne de 2020 met un accent particulier sur le processus de régionalisation et de décentralisation, les opérations d'urgence et les technologies de l'information et de la communication.
- **Conférence des enquêteurs internationaux (CII):** Avec 10 autres organisations internationales basées à Genève, le Bureau de l'inspecteur général a dirigé l'organisation de la 20^e Conférence des enquêteurs internationaux (du 6 au 8 novembre 2019). La conférence annuelle aide les enquêteurs et leurs bureaux à s'acquitter de leurs missions d'une manière professionnelle et à améliorer leurs efforts visant à permettre à ces bureaux de gérer les problèmes d'intégrité. Il s'agit d'une plateforme importante permettant de relever les défis communs, de promouvoir la collégialité et la coopération étroite entre les bureaux d'enquête et de faciliter l'échange de nouvelles idées, des meilleures pratiques et des informations. La 20^e Conférence a accueilli plus de 187 participants issus de 51 organisations internationales.

HCR, le 18 février 2020